



MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, le **lundi, le 29 novembre 2021**, à compter de 18h30 à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec et formant quorum sous la présidence de Lyne Ash, mairesse, et en présence des conseillères et des conseillers suivants :

Mesdames : Véronique Lemire
Linda Pomerleau
Claude Cardinal
Josée Prévost

Messieurs : Yves Bourassa
Michel Ayotte

Lise Dénommé, directrice générale secrétaire-trésorière.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame Ash souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et ouvre l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION # 6852-11-21

Il est proposé par Claude Cardinal, appuyé par Josée Prévost et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR :

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation – Adoption de la 3e Programmation de la TECQ 2019-2023
4. Services d'ingénierie – SNC Lavalin Stavibel
5. Carnaval/Fête d'hiver en lien Dragon des Neiges
6. Prochaine séance le 13 décembre 2021
7. Période de questions
8. Levée de la séance

3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE LA 3E PROGRAMMATION DE LA TEQC 2019-2023

RÉSOLUTION # 6853-11-21

Les membres du conseil ont pris connaissance de la nouvelle programmation de la TECQ 2019-2023 le montant alloué est de 831 824 \$ pour une durée de 5 ans et l'utilisation va être pour l'aqueduc, traitement de l'eau potable, la voirie et Centre communautaire.

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ pour les années 2019-2023);

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Claude Cardinal et résolu unanimement d'adopter le changement de programmation de la TECQ 2019-2023 tel que présenté.

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

4. SERVICES D'INGÉNIERIE – SNC-LAVALIN STAVIBEL

Lyne Ash informe les membres du conseil de la lenteur des services de la firme d'ingénierie SNC Lavalin Stavibel sur le dossier de l'assainissement des eaux et du dossier de l'eau potable. Elle demande aux membres si une lettre devrait leur être envoyée pour les informer de notre insatisfaction de leur service dernièrement.

Les membres sont en accord qu'une lettre soit envoyée à leur supérieur pour les informer de leurs inquiétudes s'ils sont toujours intéressés à nous représenter dans ces deux gros dossiers.

5. CARNAVAL/FÊTE D'HIVER EN LIEN AVEC LE « DRAGON DES NEIGES

RÉSOLUTION # 6854-11-21

Il est proposé par Linda Pomerleau, appuyé par Michel Ayotte, et résolu unanimement que les membres du conseil autorisent Lise Dénomme, directrice générale et Josée Germain, soutien au développement de faire les démarches nécessaires pour mettre en place une « Fête d'hiver au village » en incluant la présentation du « Dragon des neiges » présenté par les Productions du Raccourci. À suivre.

6. PROCHAINE SÉANCE LE 13 DÉCEMBRE 2021

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Danielle Desforges, citoyenne demande si une date à été choisi pour la Fête d'hiver au village.


Madame Lyne Ash l'informe que pour le moment nous avons la dernière fin de semaine du mois de février 2022, mais qu'il reste plusieurs étapes à faire pour être capables de confirmer la date.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

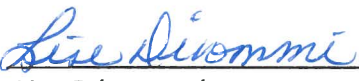
9. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION # 6855-11-21

Levée de la séance à 19h34 est proposé par Véronique Lemire.



Lyne Ash
Mairesse



Lise Dénomme
Directrice générale et secrétaire- trésorière

